

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
6^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1980-1981

(11^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

1^{re} Séance du Mercredi 15 Octobre 1980.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. JEAN BROCARD

1. — Loi de finances pour 1981. — Suite de la discussion générale d'un projet de loi (p. 2717).

MM. Baylet,

Dhinnin,

Combrisson,

Bariani,

Emmanuel.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. — Ordre du jour (p. 2722).

★ (1 f.)

PRÉSIDENTE DE M. JEAN BROCARD,
vice-président.

La séance est ouverte à onze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1981

Suite de la discussion générale d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale du projet de loi de finances pour 1981 (n° 1933, 1976).

Hier soir, l'Assemblée a continué d'entendre les orateurs. Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Baylet.

M. Jean-Michel Baylet. Monsieur le ministre du budget, la crise comme bilan, l'illusion comme projet : telle est la situation que les Français vont avoir à juger prochainement, et le projet de loi de finances pour 1981, que vous soumettez à nos débats, l'illustre bien, hélas !

Mon objectif n'est pas d'instruire un procès d'intention. Je veux m'en tenir aux faits, qui sont préoccupants. Chômage, inflation, déficit extérieur, indices de l'activité et de la consommation : tous les indicateurs de la santé économique du pays sont mauvais. Or, pour guérir la grave maladie dont il est atteint, je crains que vos remèdes ne soient insuffisants, inadaptés, voire, dans certains cas, aggravants.

Au-delà même de la discussion de ce projet de budget, à un moment où vont se décider — ou ne pas se décider, d'ailleurs — les options du VIII^e Plan, à la fin d'un septennat, la tentation est grande de dresser un bilan, de comparer les résultats avec les engagements pris.

La première préoccupation des Français, la plus grave, la plus légitime, c'est le chômage, bien sûr. En sept ans, le nombre des chômeurs s'est accru de plus de 230 p. 100, et la durée du chômage a presque doublé, jusqu'à atteindre 9,2 mois en moyenne. Et le fléau frappe des catégories de plus en plus nombreuses, non seulement les femmes, les jeunes et les travailleurs peu qualifiés, mais aussi les cadres.

A cet égard, les perspectives d'avenir ne sont guère encourageantes, il s'en faut de beaucoup. Pourquoi après quatre ans d'intense « restructuration », ou d'effort « d'assainissement », selon vos termes, des pans entiers de l'économie française sont-ils enfoncés ; par les exportateurs étrangers ? Pourquoi des secteurs complets, faute de prévision, sont-ils sans cesse plus menacés ? Bien entendu, les inquiétudes qui planent sur l'automobile ou sur la sidérurgie ne sont pas pour nous rassurer !

Vous répondez à cette inquiétude, me rétorquerez-vous : vous proposez, en effet, et c'est la principale mesure de votre projet de budget, dites-vous, une incitation à l'investissement privé, par un dispositif d'allègements fiscaux. Ainsi, pendant cinq ans, les entreprises non agricoles pourront déduire de leurs bénéfices 10 p. 100 de leur investissement.

Certes, ce faisant, vous êtes logique avec vous-même, déduisant les conséquences de l'axiome qui vous guide depuis plusieurs années : il faut dégager des profits pour les entreprises afin qu'elles investissent et donc créent des emplois. Le problème est que ce lien de causalité n'est pas établi ! Il est même très largement démenti par les faits, tout au moins pour le moment.

En effet, quelles leçons pouvons-nous tirer du passé ? Depuis deux ans, la productivité moyenne des industries françaises a progressé à un rythme presque unique dans les pays occidentaux, et les grandes entreprises ont, certes, augmenté sensiblement leurs profits dans certains secteurs : mais elles ne les ont pas réinvestis, en raison de leurs incertitudes quant au développement suffisant de la consommation, compte tenu de la limitation, voire de la baisse du pouvoir d'achat.

D'ailleurs, l'aide distribuée est généreuse pour les uns mais très insuffisante pour les autres. Elle ne répond, en effet, à aucun objectif de planification ; elle ne pose aucune condition, elle n'est pas sélective ; et elle n'obéit pas à un projet volontariste de développement de certains secteurs, mais à un laisser-faire, ou à un laisser-aller, qui tient plus du libéralisme sauvage que de la politique économique.

Je comprends donc pourquoi les petites et moyennes entreprises déplorent, cette année encore, qu'il « ne soit tenu aucun compte de leurs revendications essentielles quant à la suppression progressive des dispositions fiscales anti-économiques et discriminatoires ». Pourtant, ce n'est pas faute d'avoir réclamé !

Nous, nous ne manifestons aucun étonnement : ce projet de budget ne fait que confirmer le désengagement de l'Etat, l'un des plus marqués des pays de la Communauté. Que l'on ne se méprenne pas : nous ne poussons nullement au déficit budgétaire mais, en cette période d'incertitude internationale et de crise intérieure, vous auriez dû sans doute, à l'instar de pays voisins, utiliser la dette publique pour servir la relance. En 1981, le déficit « officiel » représentera environ 1 p. 100 du produit intérieur brut. Comme en 1980, plus même, il restera l'un des moins élevés dans le monde — ce déficit était de 2,9 p. 100 en République fédérale d'Allemagne, et de 4 p. 100 en Grande-Bretagne.

Au fond, dans le domaine des finances publiques, vous cumulez deux inconvénients. C'est pourquoi vous ne méritez pas cette réputation de gestionnaires rigoureux que vous voudriez vous

donner. Au total, vous avez eu plus de 210 milliards de francs de déficit en sept ans, et vous n'avez même pas utilisé cet instrument de relance sélective comme l'ont fait des pays voisins !

J'aurais pu insister longuement sur d'autres aspects du « mal français » : la hausse des prix, de 50 p. 100 depuis l'arrivée de M. Barre ; le déficit extérieur, d'au moins 50 milliards de francs en 1980 et il n'est pas dû seulement au choc pétrolier, thèse que l'on veut trop souvent accrédiéter auprès des Français.

Hélas ! Dans aucun domaine l'horizon ne s'éclaire et les Français ne s'y trompent pas, qui expriment de plus en plus clairement leurs préoccupations, leurs inquiétudes ou leur lassitude. Pour les apaiser, vous leur promettez une pause fiscale ou quelques mesures sociales. Nous sommes en période électorale, n'est-ce pas ? Mais, une fois encore, les faits sont là !

Depuis 1974, la pression fiscale s'est alourdie, de 36 à 41 p. 100 du produit intérieur brut. Les sommes collectées au titre de l'impôt sur le revenu ont augmenté de 160 p. 100 — de 126 p. 100 au titre de la taxe d'habitation et de 175 p. 100 au titre de la taxe sur les carburants. En revanche, les prix auront progressé de 50 p. 100, mais les sommes acquittées au titre de l'impôt sur les bénéfices des grandes sociétés, comme les sociétés pétrolières, de 38 p. 100 seulement !

Ainsi, la part de l'impôt sur le revenu dans le total des impôts directs s'est accrue de 50 à 59 p. 100 et celle de l'impôt sur les sociétés est tombée de 37 à 26,5 p. 100. Telle est la réalité, pour les familles, pour les travailleurs et pour les cadres de notre pays.

Devant cette situation, des propositions nouvelles seraient indispensables. Les radicaux de gauche, par exemple, préconiseraient la mise en œuvre d'un plan progressif de résorption du chômage, sur cinq ans, comportant à la fois des mesures d'effet immédiat — mesures d'attente pour pallier les difficultés les plus douloureuses — et des mesures à moyen et à long terme correspondant à la politique proposée de redéploiement économique et à la réorganisation du temps de travail.

Parmi les dispositions d'effet immédiat, je puis citer la création de 300 000 ou de 350 000 emplois publics dans les activités sociales, éducatives, sportives, touristiques et écologiques. Le coût de ces créations pourrait être compensé par des économies réalisables dans d'autres secteurs, ceux de l'énergie et de la santé notamment. Sans compter qu'il est plus rentable, après tout, de payer des travailleurs pour promouvoir le bien-être des Français que de les indemniser, comme c'est le cas actuellement, pour ne rien faire !

Dans le cadre du Plan, une centaine de milliers d'emplois supplémentaires, au moins, pourraient assurément être créés par le recensement régional de tous les projets comportant la création d'une activité nouvelle. Ainsi, les conseils régionaux seraient chargés d'élaborer des « cahiers de projets régionaux créateurs d'emploi » en liaison avec les collectivités locales et les administrations chargées du Plan.

Dans la même perspective, c'est-à-dire la création d'une centaine de milliers d'emplois de plus — ce n'est pas négligeable dans la situation actuelle — une décentralisation effective de l'A.N.P.E. devrait être votée d'urgence. L'agence serait placée sous contrôle tripartite, Etat, salariés, patrons. En outre, il faudrait mettre en œuvre ce puissant outil pour éviter toute perte de temps et pour assurer la circulation parfaite de l'information. Il n'est d'ailleurs pas interdit d'envisager de confier un rôle nouveau à une A.N.P.E. sous contrôle tripartite : elle pourrait devenir un organisme de travail temporaire mais avec garantie d'embauche au bout d'une durée à déterminer.

Quand on critique, il faut aussi proposer. Voilà donc, monsieur le ministre, quelques-unes de nos propositions. Je pourrais en citer beaucoup d'autres mais le temps qui m'est imparti ne me le permet pas. Nous n'avons pas seulement besoin d'un autre budget, mais d'une autre politique qui ne soit pas volontariste seulement en paroles, une politique qui s'appuie sur des actions continues, hiérarchisées et novatrices. Après sept ans de pouvoir sans partage pour la mener à bien, vous n'y êtes pas parvenu !

Face à cet échec, je suis sûr que bientôt les Françaises et les Français vous sanctionneront.

Pour leur part, les députés radicaux de gauche manifesteront leur opposition en ne votant pas le dernier projet de budget du septennat. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Dhinnin.

M. Claude Dhinnin. Monsieur le ministre, la recherche de mesures propres à favoriser notre économie, qui semble être à la base de cette discussion budgétaire, m'incite à localiser

un instant votre attention sur un secteur qui pourrait à la fois procurer des emplois et améliorer la balance des comptes de notre pays si des mesures appropriées étaient prises : il s'agit de l'horticulture non comestible.

Au sens étroit de sa définition réglementaire, l'horticulture, avec un chiffre d'affaires de douze milliards de francs, occupe 120 000 personnes et 19 000 exploitations agricoles en vivent. La production couvre 20 000 hectares dont 1 200 de serres chauffées. Elle fournit 6 p. 100 des productions végétales.

Néanmoins, les entreprises françaises ne font pas face à la demande nationale. Nous importons, en effet, pour près d'un milliard de francs de fleurs et de plantes, et seules quelques rares entreprises exportent.

Or la place de cette activité pourrait être bien plus étendue si l'on considère la situation de notre pays par rapport à celle des autres : par exemple, l'horticulture représente 25 p. 100 des productions végétales hollandaises. Nous pouvons aussi chercher à raisonner sur les données économiques dont nous disposons.

En effet, il est très concevable que nous parvenions à obtenir une balance fortement exportatrice dans ce domaine : compte tenu également du développement du marché, un tel progrès pourrait nous permettre d'envisager la création d'au moins 15 000 emplois, alors que nous vivons en ce moment sous la menace d'une récession de notre production.

Les soucis « cartésiens » qui animent notre vie publique entraînent l'inadaptation de la plupart des mesures que nous prenons, à la réalité de notre appareil horticole.

Les entreprises horticoles n'entrent pas dans le cadre des entreprises agricoles classiques, entreprises individuelles de production de masse et s'insérant souvent dans des marchés organisés. Elles doivent donc porter une attention toute particulière à leur marché. Et n'oublions pas que leurs investissements en matériel sont lourds.

Du point de vue juridique, le caractère de l'entreprise individuelle paraît mal ajusté à l'activité horticole. De ce fait, nombre d'entreprises ont pris la forme de sociétés. En outre, dans ce secteur, l'emploi salarié est assez développé : 30 000 emplois au niveau de la production. Nous avons aussi affaire à des entreprises performantes.

Mais ces entreprises, qui ne sont pas industrielles, ne sont pas pleinement reconnues comme agricoles. C'est pourquoi elles se trouvent pratiquement exclues du bénéfice de mesures prises pour les unes ou pour les autres, quand on ne met pas à leur charge simultanément les redevances qui devraient être spécifiques à l'un ou à l'autre des secteurs !

Ainsi, dans l'horticulture, toutes les entreprises ayant le statut de société payent une double cotisation de solidarité : au régime général de la sécurité sociale d'abord et au régime agricole ensuite.

J'en viens à l'inadaptation des mesures générales applicables à ce secteur.

D'abord, il y aurait intérêt à étendre aux entreprises horticoles l'ensemble des mesures prises au titre du développement de l'emploi dans les entreprises. Elles sont en effet exclues du bénéfice des primes de développement régional et des dispositions relatives à l'amortissement accéléré.

Ensuite, il est nécessaire de reconsidérer le dispositif adopté en matière de plus-value pour les entreprises qui procèdent à un redéploiement de leurs installations en abandonnant la périphérie des villes pour se développer dans un meilleur site, plus favorable notamment à leurs approvisionnements en chaleur.

Enfin, un aménagement de notre système fiscal s'impose pour tenir compte des contraintes particulières pesant sur les activités horticoles.

Je ne citerai qu'un exemple : aucune industrie n'a un stock équivalent à celui des pépiniéristes qui doivent élever un arbre pendant sept ans ou plus. Le système fiscal en vigueur conduit les horticulteurs, et surtout ceux qui se développent, à payer l'impôt avant d'avoir reçu la recette correspondante. C'est un impôt sur le capital au taux de 50 p. 100, d'autant plus lourd que ces producteurs subissent de plein fouet les conséquences de l'inflation monétaire.

Par de nombreux autres aspects encore, l'inadaptation de notre fiscalité est préoccupante.

Ainsi, la plupart des entreprises conservent le régime du forfait, ce qui n'est pas propre à donner le sens de la gestion à leurs responsables. Ceux-ci conservent un comportement rétro-

grade qui, en définitive, s'accompagne d'une forte évasion fiscale. Nous devons donc adopter des mesures propres à changer le comportement fiscal des entreprises de la filière horticole.

Enfin, je déplore l'erreur qui consiste à priver les entreprises horticoles du bénéfice des mesures fiscales de soutien à l'investissement prévues dans le présent budget : à moins, monsieur le ministre, que cette erreur ne soit corrigée par des mesures spécifiques en faveur du secteur horticole ?

Tout en souhaitant que des solutions soient apportées aux problèmes particuliers que je viens de soulever — la liste n'est d'ailleurs pas limitative — je reste persuadé qu'il est nécessaire d'adopter un comportement plus pragmatique, plus conforme au développement de l'économie et surtout des secteurs innovateurs qui n'entrent souvent pas dans les cadres anciens.

L'horticulture, monsieur le ministre, n'en est qu'un exemple. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. Combrisson.

M. Roger Combrisson. Monsieur le ministre, je veux vous faire part de mon opinion sur les deux innovations qu'a magnifiées votre discours, à savoir les nouvelles incitations à l'investissement par déduction fiscale et la pause fiscale.

Ainsi la fiscalité prend-elle, dans le projet de loi de finances pour 1981, une dimension jusqu'alors inconnue.

En insistant avec autant de poids sur votre choix de société dont, c'est vrai, le budget est de plus en plus l'instrument de la réalisation, vous placez simultanément la fiscalité à la hauteur de l'événement.

Voilà enfin la fiscalité à sa vraie place dans votre dispositif politique de crise durable. Sa finalité nouvelle — même partielle — s'ajoute à l'arsenal de tous les concours financiers publics apportés au capital privé par les voies les plus diverses pour participer activement au redéploiement des finances publiques vers le « tout à l'exportation », le profit stérile, le gâchis des forces productives, l'évasion des capitaux et le déclin du pays.

Avec le désengagement financier de l'Etat, contraire à la satisfaction des besoins publics, avec la réduction de sa part dans l'appel au marché financier, pour laisser place au capital privé, avec, avez-vous dit, l'arrêt de la « prolifération » de l'Etat et du développement des administrations présentés par vous comme contraires au libéralisme et à la liberté d'entreprise, avec l'abandon de la planification, avec, en un mot, les entreprises — privées s'entend — substituées à l'Etat, vous avez construit cette phrase admirable : « La France responsable est en train de succéder à la France assistée. »

Voyons ce que fait cette France prétendument responsable en matière, par exemple, d'investissement productif, avec M. Ceyrac et le patronat à sa tête, les vingt grands groupes qui dominent l'économie du pays, le Président de la République et le Gouvernement demeurant à leur dévotion.

Depuis 1977, les grandes entreprises ont accumulé, sans discontinuer, de substantiels profits. Si l'on s'en tient à l'excédent brut d'exploitation qu'elles dégagent, celui-ci a crû, en francs courants, de 107 p. 100 depuis 1975, passant de 30 à 36 p. 100 de la valeur ajoutée. Les marges n'ont jamais été aussi larges, ni les taux d'autofinancement. Pour les seules sociétés privées, ils sont passés de 56 p. 100 en 1975 à 77 p. 100 en 1979. Les trésoreries regorgent de liquidités. On a pu évaluer celles de Schlumberger à cinq milliards de francs, de P.U.K. à un milliard, de Peugeot à un milliard, de la C.G.E. à un milliard et demi, de Matra à deux milliards.

Au reste, comment en serait-il autrement ? Les prix à la production sont libérés, par vous, les salaires ont été comprimés, la part des salaires dans les richesses nationales est tombée de 55 p. 100 en 1974 à moins de 52 p. 100 en 1979 ; les gains de productivité sont passés dans l'industrie d'une croissance de 4,4 p. 100, entre 1974 et 1976, à 4,9 p. 100 entre 1977 et 1979, tandis que l'Etat n'a jamais été aussi généreux en cadeaux fiscaux de tous ordres et en transferts divers en faveur des grandes sociétés.

Mais les entreprises n'investissent pas pour autant en France. Voilà le problème. Dans l'industrie privée, sur la base 100 en 1977, le volume de l'investissement intérieur est passé de l'indice 98 en 1974 à l'indice 86 en 1979. Vous croyez d'ailleurs vous-même si peu à l'efficacité de votre mesure incitative à l'investissement que, selon vos propres prévisions économiques pour 1981, la croissance de la formation brute de capital fixe des entreprises privées serait égale à zéro.

Mais, de 1974 à 1978, les sorties nettes de capitaux ont crû de 98 p. 100, contre une progression moyenne de 45 p. 100 de 1970 à 1974. En 1978, les exportations brutes de capitaux à long terme ont atteint 80 milliards de francs, soit 40 p. 100 de l'investissement total des entreprises — 200 milliards de francs.

Plus les profits s'accroissent, plus les capitaux s'évadent — et je ne parle même pas des capitaux spéculatifs — et plus notre économie et notre production se dégradent : sidérurgie, charbon, machine-outil, construction navale, marine marchande, textile, papeterie, imprimerie ; que de « canards boiteux » !

Tout cela se traduit bien évidemment par un déficit croissant de nos échanges extérieurs, les importations venant remplir les vides.

Voilà le processus que ne peut qu'aggraver votre prétendue incitation fiscale à l'investissement et qui ne sera en réalité qu'un gigantesque cadeau supplémentaire. L'accélération deviendra d'autant plus vive que votre aide sera, comme vous l'avez annoncé hier, « durable », « substantielle » et « concentrée ».

Si j'ajoute qu'aucun investissement actuel n'est créateur d'emploi, le chômage ne cessant de s'étendre, on a la mesure de la qualité et de l'efficacité de votre « France responsable » — pour reprendre votre expression — qui mérite, en réalité, d'autres qualificatifs, d'une extrême sévérité. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

Le tout est couronné, ainsi que le constate le rapport Hannoun, par le passage de « l'aide au secteur », qui traduisait une volonté politique industrielle fondée sur un projet national, à un système d'aides à l'entreprise, traduisant à la fois l'abandon de toute planification industrielle nationale, une plus grande sélectivité et une plus grande concentration de l'aide en fonction des intérêts les plus puissants. Oui, quelle responsabilité !

Ce n'est plus la création d'emplois qui est le critère prioritaire de l'aide financière : c'est le profit. Il s'ensuivra ainsi que le produit de l'impôt sur les sociétés augmentera de moins de 5 p. 100 en 1981. Il représentait, en 1974, 37 p. 100 du total des impôts directs, mais seulement 26 p. 100 en 1979. L'impôt sur le revenu des personnes physiques, qui représentait, en 1974, 50 p. 100 des impôts directs, en représentait près de 54 p. 100 en 1979.

C'est donc la contribution des ménages qui est de plus en plus sollicitée pour alléger d'autant celle des entreprises. Même si, pour 1981, l'élargissement des tranches du barème s'approche du taux de l'inflation, il n'en est pas moins vrai que la structure même du barème reste profondément injuste et fait peser sur les revenus modestes et moyens une part d'impôt relativement plus lourde que sur les revenus élevés.

Pause fiscale ? L'expression est, pour le moins impropre si l'on considère l'augmentation de la fiscalité indirecte. En effet, la T. V. A. est passée de 123 milliards de francs en 1974 à 227 milliards de francs en 1979, soit un accroissement de 85 p. 100. La part de cet impôt, le plus injuste dans la fiscalité totale, augmentera encore en 1981. On est loin du leitmotiv qui habitait tous les discours ministériels et selon lequel toute l'action gouvernementale était axée vers la réduction proportionnelle de la T. V. A.

Quant à la taxe intérieure sur les produits pétroliers, elle est passée de 15 milliards de francs en 1974 à 41 milliards de francs en 1979, soit une augmentation de 175 p. 100, illustrant l'ampleur du racket sur les automobilistes et les collectivités publiques, auquel se livre l'Etat. Mais vous ne considérez pas, en l'espèce, que l'Etat est trop tutélaire ou trop entreprenant !

Enfin, puisque vous faites état d'un manque à gagner de 11,8 milliards de francs pour le budget de l'Etat par suite de l'élargissement des tranches du barème de l'I. R. P. P., que ne tenez-vous le même raisonnement quant au capital des grandes sociétés, quant aux grosses fortunes ou aux avantages exorbitants attachés à la détention des grands patrimoines ? Oui, la justice fiscale voudrait que des impôts nouveaux soient créés pour frapper ces possédants. Mais l'Etat les protège : il est alors libéral !

L'expression « justice fiscale » était hier absente de votre discours, monsieur le ministre. C'était la première fois. Vous lui avez substitué une autre notion qui aggrave encore le caractère injuste et inégalitaire de votre politique.

Votre budget, il est bien vrai, n'est pas un budget « irrémédiable » — pour reprendre aussi l'une de vos expressions. Vous avez assez martelé ses objectifs pour que nous ne nous y trompions pas.

Mais la riposte populaire sera puissante et de grande qualité. Elle sera à la hauteur des exigences nationales et sociales qu'impliquent votre installation dans la crise et votre fuite dans le redéploiement général, lesquelles sont génératrices des abandons répétés qui sont vraiment contraires à l'intérêt de la France. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Bariani.

M. Didier Bariani. Monsieur le président, monsieur le ministre, un projet de budget doit se juger sur deux plans. Sur un plan économique, d'abord. La loi de finances est l'acte annuel essentiel de la politique économique du Gouvernement. Le volume des dépenses, la priorité donnée à certains secteurs par rapport à d'autres, l'équilibre d'ensemble et, le cas échéant — c'est par la force des choses effectivement le cas cette année encore — la taille du déficit et ses modalités de financement concrétisent les grands choix gouvernementaux.

Mais un budget se juge aussi sur le plan de la justice fiscale. Les recettes ne sont pas une masse indifférente. Leur répartition entre les entreprises et les particuliers, et, parmi les particuliers, entre les différentes catégories de Français appellent des jugements qui vont au-delà de l'économique.

Sur le plan économique, le parti radical-socialiste est globalement en accord sur les orientations que vous avez développées hier devant cette assemblée.

L'effort de freinage des dépenses publiques rejoint notre désir, même si nous regrettons de n'avoir pas été associés à la définition de ses modalités autant que nous l'avions espéré.

Le déficit que vous annoncez est à la fois inévitable, eu égard au niveau élevé des interventions sociales et économiques rendues nécessaires par la situation de l'emploi ; et souhaitable pour soutenir l'activité.

Nous vous donnons acte que sa taille reste modeste puisque, en francs constants, il accuse une diminution d'un sixième par rapport à celui que vous présentiez l'an dernier et que, compte tenu de la progression des dépenses et du produit intérieur, il se trouve être aujourd'hui le plus faible, en pourcentage, des grands pays industriels.

Nous espérons que son financement restera sain, c'est-à-dire assuré par l'emprunt plutôt que par la planche à billets. L'annonce, hier soir, de l'augmentation à 10,5 milliards de francs du dernier emprunt d'Etat initialement fixé à 9 milliards portée à 31 milliards, cette année, le total des appels du Trésor à l'épargne.

Ainsi se confirme la volonté du Gouvernement de ne pas alimenter l'inflation. Même si, à terme, un gonflement des emprunts du secteur public pose avec de plus en plus d'acuité la question de l'éviction du marché des emprunteurs privés, nous ne pouvons que nous féliciter de cette volonté.

Le refus d'une relance globale, d'une part — qui conduirait inévitablement au déficit extérieur et à l'aggravation de celui des finances publiques — le choix résolu en faveur de l'investissement, de l'autre, concrétisé par une incitation fiscale massive et durable nous semblent en effet répondre à ce qui doit être le souci de tous les Français : donner à notre pays les armes d'une meilleure compétitivité internationale.

A ce souci, cependant, tout ne doit pas être sacrifié et il serait grave de négliger les recettes, c'est-à-dire le côté fiscal des choses.

Mais là n'est pas, à l'évidence, l'essentiel de votre projet, qui est la stabilisation de l'impôt. Cette stabilisation peut répondre à trois motifs : un motif électoral évident, un motif économique, puisque aggraver la ponction fiscale réelle risquerait de déprimer la consommation et un motif plus profond : le désir de donner un coup d'arrêt à l'inevitable progression des prélèvements libératoires — impôts et charges sociales confondus — dans notre économie.

Le parti radical-socialiste, monsieur le ministre, souhaite être parfaitement clair à cet égard. Le budget de 1981 doit représenter non une pause fiscale, mais l'an I de la stabilisation des prélèvements obligatoires. Cela doit d'abord impliquer l'indexation totale sur la hausse des prix des tranches basses du barème de l'impôt sur le revenu. C'est ce que vous avez fait cette fois. Mais cela n'a pas toujours été le cas dans le passé, l'année dernière en particulier. Nous vous demandons que cela devienne une règle pour le futur.

Mais cela va au-delà de la politique budgétaire au sens strict, puisqu'il s'agit aussi des charges sociales dont l'augmentation a, dans les années récentes, été forte et continue.

Cela implique une maîtrise de notre système de sécurité sociale. A cet égard, même si la façon dont il est financé interdit de le considérer comme un budget au même sens que celui de l'Etat, la masse et la croissance du budget social de la nation justifient son examen par le Parlement.

Si nous souhaitons donc que la stabilisation fiscale qui caractérise le projet de budget soit plus qu'une simple pause du seul impôt, nous voulons dans le même temps souligner que la stabilisation fiscale ne peut tenir lieu de réforme fiscale.

Vous avez, monsieur le ministre, parlé hier d'une France juste. Quelle mesure concrète votre projet de budget propose-t-il pour une meilleure justice sociale ? Une, peut-être : la modulation de la revalorisation des tranches de l'impôt sur le revenu. Pour le reste, vous avez, je le crains, choisi, dans ce domaine, la facilité d'un certain immobilisme.

Croire que les Français ont aujourd'hui d'autres soucis et qu'au moment où on les invite au combat de la compétitivité il n'est pas de saison de leur parler de réforme, ce serait, à mon avis, se tromper lourdement.

L'effort auquel le Gouvernement nous invite implique des sacrifices. Ces sacrifices ne seront acceptés en profondeur par l'ensemble des Français que si tous ont le sentiment qu'ils sont répartis équitablement.

Or franchement, qui peut prétendre que ce soit aujourd'hui le cas ? Bien des non-salariés parviennent à faire échapper au fisc une partie de leurs rémunérations qui, pourtant, parce qu'elles sont souvent proportionnelles aux prix, progressent au même rythme alors que les salariés voient — vous le savez — leur pouvoir d'achat stagner.

Je ne veux en aucune façon faire un procès injuste à une catégorie de Français, mais le dernier rapport du conseil des impôts a mis en lumière la sous-imposition — parfaitement légitime d'ailleurs puisqu'elle résulte des textes — des bénéficiaires agricoles. Nous souhaitons que la commission, que vous avez nommée aboutisse, avec l'accord des représentants du monde agricole qui en font partie, à des propositions concrètes. Nous souhaitons que son travail ne soit que l'un des éléments d'une refonte prudente mais déterminée de notre fiscalité.

Cette refonte suppose un effort sur plusieurs fronts. En demandant, pour cette assemblée, un rapport à MM. Blot, Méraud et Ventejol sur l'imposition des grandes fortunes, vous avez permis à tous d'avoir les éléments de base d'une réflexion sur ce sujet. Le Gouvernement n'a pas voulu — et je ne comprends pas pourquoi — prendre l'initiative du débat ; le Parlement, embarrassé à son tour, s'est hâté d'oublier le travail des trois sages. Or, que mettait-il en lumière ? L'alourdissement depuis vingt ans de l'impôt sur les petites successions et l'allègement sur les plus grosses. Je ne pense pas que cette assemblée soit prête à justifier une telle évolution.

Il y a en matière de justice fiscale d'énormes progrès à accomplir dans ce pays. Face aux propositions démagogiques de l'opposition — si tant est que ce mot ait encore un sens — la majorité porterait une lourde responsabilité si elle se contentait de l'immobilisme. L'approbation que le parti radical-socialiste apporte au grand choix de stratégie économique du Gouvernement ne lui fait pas oublier qu'en soutenant le Président de la République, il soutient une volonté de réforme et de progrès social qui soit continue et constante. (Applaudissements sur plusieurs bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Emmanuelli.

M. Henri Emmanuelli. Monsieur le président, monsieur le ministre, je regrette la façon — même si la décision a été prise collectivement — dont ce débat a été organisé. Je constate, en effet, que ceux qu'il convient d'appeler les orateurs « principaux » — non par leur personnalité, mais parce qu'ils sont les porte-parole de groupes politiques — s'exprimeront les derniers. La raison tiendrait à la présence de la télévision. Je regrette que l'absence de la présence de la télévision préside à l'organisation des débats parlementaires. Il aurait été, me semble-t-il, plus logique que ces orateurs principaux prennent, les premiers, la parole, permettant ainsi aux suivants de nourrir le débat. Nous avons fait l'inverse.

M. Emmanuel Hamel. On aurait eu l'air de les suivre !

M. Henri Emmanuelli. Vous doutez de vous, monsieur Hamel, de nos propres ressources et de notre originalité !

Malgré l'absence de ces orateurs principaux, la plupart de ceux qui ont suivi ce débat depuis le début ont une impression de « déjà vu », comme si nous assistions à une pièce qui a déjà été jouée plusieurs fois, dont nous connaîtrions les thèmes et la conclusion.

Tel est bien le cas, en effet. Dans ce débat, rien n'a manqué, ni le rituel morceau d'autosatisfaction du Gouvernement qui, une fois de plus, sans rire, s'est montré fier, devant cet hémicycle, de son million et demi de chômeurs, de ses 14 p. 100 d'inflation, de la détérioration de la balance des paiements, de régions entières sinistrées, de la régression du système de protection sociale, de la chute des investissements, etc.

N'ont pas manqué non plus les interventions de certains membres de la majorité qui, non moins rituellement, ont formulé quelques remarques de détail, regrettant un peu de ceci ou souhaitant qu'on ajoute un peu de cela. Mais tous nous ont expliqué que mieux valait souffrir d'un petit furoncle que d'un vilain abcès et que, dans le fond, ce pays était bien heureux de n'avoir qu'une pneumonie, alors que la peste et le choléra appartiennent aux réalités de ce monde. Bref, comme l'an passé et comme toujours, ils nous ont expliqué que « c'était mieux que si c'était pire », démonstration bien entendu appuyée sur des choes pétroliers, des contraintes extérieures qui sont pour vous, monsieur le ministre du budget, ce que l'eau et la serviette étaient à Ponce Pilate. Je ne nie pas l'existence de ces faits que vous rappelez encore hier soir. Mais, à vous entendre, on se demande parfois s'il existe toujours un Gouvernement de la République ; tant c'est la faute des autres et tant c'est peu la vôtre !

Déjà vu aussi, si j'ajoute que l'opposition ne pourra dénoncer que le caractère électoral, éphémère de ce projet de budget qui prévoit une pause fiscale — fausse car elle vise la fiscalité directe, mais sûrement pas la fiscalité indirecte —, qui s'attaque, une fois de plus, et qui poursuit le démantèlement du service public, qui envisage de fausses recettes. Nous savons tous que l'aide à l'investissement, qui nous est proposée, sera aussi inefficace que les dispositifs précédents, que nous avons pu juger sur pièces, et qui ont été réservés aux « forts ». Ces aides ne profiteront qu'aux entreprises bénéficiaires. Or nous savons bien que, s'il ne faut pas les négliger, les difficultés actuelles sont malheureusement ailleurs car il y a souvent, très souvent, urgence.

Cet après-midi, mon collègue Laurent Fabius prendra sans doute le soin d'expliquer plus en détail ce que les socialistes pensent de ce projet de budget.

Cette impression de déjà vu tient surtout à une autre raison. Une fois de plus il s'agit en réalité de l'affrontement de deux conceptions de l'organisation économique et sociale, qui débouche sur deux politiques, lesquelles relèvent de philosophies différentes.

Vous me répondez que c'est un vieux débat. C'est vrai ! Mais vous savez aussi que c'est un débat capital qui doit avoir lieu même si parfois il lasse, car il commande l'avenir.

L'action du Gouvernement peut être appréciée de deux manières. D'une part, on peut la juger par rapport à ses objectifs avoués, déclarés ; dans ce cas, comme je viens de le démontrer à l'instant, c'est un échec malgré les choes pétroliers, malgré les contraintes extérieures. D'autre part, on peut l'appréhender par rapport à ce que j'appellerai ses objectifs clandestins, inavoués, indéchiffrables pour la plupart mais qui, bien qu'en langage codé, sont reçus cinq sur cinq rue Pierre-I^{er}-de-Serbie. Quels sont donc ces objectifs réels que parfois, à l'occasion d'un débat ou d'une interview, un ministre veut bien laisser apparaître ?

Vous les avez définis hier, monsieur le ministre, par une belle phrase : « Nous voulons une société de responsabilité et non pas une société d'assistance. »

En fait — vous le savez mieux que moi puisque vous en êtes l'auteur, et tous ceux qui vous soutiennent le savent aussi — derrière ce langage nouveau, inventé pour la cause électorale, se cache le vieux rêve du libéralisme, qui a fait le bonheur de la révolution industrielle au début du siècle dernier et que, pris de court pour des raisons politiques, vous cherchez à restaurer.

Dans la conception de ce vieux libéralisme, l'Etat joue un rôle de gendarme : il doit se contenter d'avoir une monnaie forte afin de fournir aux unités d'élite les conditions idéales de leur développement ; il doit aussi garantir l'ordre social. Autrefois, il devait en outre se préoccuper des tarifs douaniers. Mais le capitalisme ayant changé de forme, de volume, si j'ose m'exprimer ainsi — aujourd'hui, les firmes multinationales n'ont plus de frontières — ce rôle ne figure plus dans votre triptyque.

Ce vieux libéralisme s'en remet aux forts. Les faibles, on les abandonne à Dieu ou à la fatalité, au hasard ou à la nécessité, selon leur religion. On ne se préoccupe que des unités d'élite, c'est-à-dire de ces entreprises dont on nous répète à longueur d'année qu'elles doivent être les pôles de développement, de restructuration.

Selon cette philosophie, le destin collectif de la nation est assimilable à l'intérêt de ces unités d'élite. Or nous savons bien qu'il n'en est rien. Ce qui est bon pour la General Motors ne l'est pas forcément pour les Etats-Unis, ce qui est bon pour la C.G.E. ne l'est pas forcément pour la France, ce qui est bon pour la Cellulose du Pin — je suis bien placé pour le savoir — ne l'est pas toujours pour l'Aquitaine et pour la France.

Vous commettez donc, monsieur le ministre, une grave erreur. Mais c'est un parti pris politique et vous le savez.

Ce vieux libéralisme hait le secteur public parce qu'il est la négation même de sa justification; il n'aime pas le droit de grève, il n'aime pas les syndicats — comme vous ne les aimez pas; il n'aime pas la protection sociale — comme vous ne l'aimez pas; il n'aime pas les prélèvements, qu'un orateur vient encore de dénoncer, parce qu'il sait bien que, même avec ses insuffisances, un prélèvement est toujours le début d'un mécanisme de redistribution.

C'est ce vieux rêve que vous poursuivez inlassablement. C'est cette restauration que vous proposez au pays pour le sortir de ses graves difficultés.

Le paradoxe, monsieur le ministre du budget, c'est que sous ce second angle de vue, vous réussissez bien. Autant vous échouez par rapport à vos objectifs avoués, autant vous réussissez bien par rapport à vos objectifs clandestins.

Or, ce n'est pas le moindre des paradoxes que de vous voir, monsieur le ministre du budget, condamné à glorifier vos échecs et obligé de taire vos succès.

Cette politique, de surcroît, n'était pas facile à mener. En effet, M. le Président de la République expliquait, voilà peu de temps, en réponse à une question, que l'on ne peut faire de la politique sans mentir. Il fallait que lui ne mente pas. Pour conduire cette politique du double langage, il lui fallait donc un homme exceptionnel, un général Bazaine qui se prenne pour du Guesclin. Il l'a trouvé en la personne de M. Barre qui sert fidèlement et qui tient bien ce rôle.

Il n'en reste pas moins que nos intérêts vitaux sont menacés, comme on le constate en Aquitaine, comme on le voit dans les zones sidérurgiques, comme on s'en aperçoit chaque jour dans nos journaux à la lecture de la liste des faillites, qui s'allonge,

comme on le remarque par l'incapacité totale dans laquelle vous vous trouvez de réorienter la conjoncture. Je n'ose même pas parler des inégalités sociales, ni de ce projet généreux qui est le nôtre et qui vous est totalement étranger.

Monsieur le ministre, c'est ce débat que nous aurons plus tard, au cours de la discussion budgétaire.

En conclusion, je voudrais vous soumettre un élément de réflexion dont je précise bien qu'il n'est pas un acte d'accusation ni contre vous ni contre le Premier ministre ni contre aucun de ceux qui gouvernent: pensez-vous que le type d'organisation sociale et économique que vous proposez au pays puisse subsister au cas où vous réussiriez à l'instaurer en dehors de toute forme autoritaire de gouvernement?

Je crains que cette organisation sociale et économique ne nous conduise inéluctablement à l'autoritarisme politique. Je répète qu'il ne s'agit pas d'un acte d'accusation. Je souhaite que certains membres de la majorité se posent cette question. Car des signes évidents d'un certain raidissement se font jour. Si un ou deux d'entre eux s'interrogeaient peut-être n'aurais-je pas totalement perdu mon temps. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. En l'absence de MM. Royer et Ligot, la suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique:

Questions au Gouvernement;

Suite de la discussion générale et discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances pour 1981, n° 1933 (rapport n° 1976 de M. Fernand Icart, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

A vingt-et-une heures trente, troisième séance publique:

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à onze heures cinquante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.